

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- 6.00 % H.T. des loyers perçus + T.V.A. pour les honoraires de gestion courante (suivi des dossiers, sinistres, dégâts des eaux, comptabilité, établissement des devis, suivi des travaux...)

Une remise exceptionnelle de 1% pourra être attribuée aux clients fidèles.

- 10 euros le mètre carré pour rédaction de bail sur les zones tendues et 3 euros le mètre carré pour les frais d'état des lieux.

La zone tendue correspond aux territoires des communes dont la liste est annexée au [décret n°2013-392 du 10 mai 2013](#).

- SUR LES ZONES TENDUES : 10 euros le mètre carré pour rédaction de bail sur le reste du territoire et 3 euros le mètre carré pour les frais d'état des lieux.
- SUR LE RESTE DU TERRITOIRE : 8 euros le mètre carré pour rédaction de bail et 3 euros le mètre carré pour les frais d'état des lieux.
- Avenant au bail : tout avenant au bail sera facturé 150 €.
- Pour toutes autres informations, nous vous invitons à nous contacter au 07 67 40 81 30 où par mail : alexiagelas@lesclesdalexia.com

